

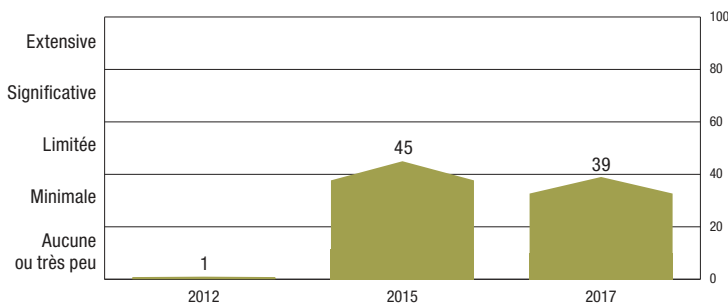


TRANSPARENCE (INDICE SUR LE BUDGET OUVERT)

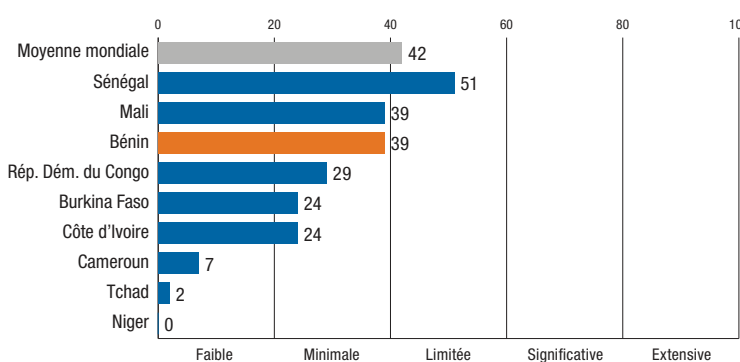
L'Enquête sur le budget ouvert utilise 109 indicateurs pondérés de manière égale pour mesurer la transparence budgétaire en se basant sur des critères internationalement reconnus mis au point par les organisations multilatérales. Ces indicateurs évaluent la mesure dans laquelle le gouvernement central met à la disposition du public les huit documents budgétaires clés en ligne en temps opportun et si ces documents présentent les données budgétaires de manière exhaustive et utile.

Chaque pays est noté selon un score composite (sur 100) qui détermine son classement dans l'Indice sur le budget ouvert - la seule mesure indépendante et comparative de la transparence budgétaire dans le monde.

Comment le score de l'IBO pour le Bénin a-t-il changé au fil du temps ?



Comment la transparence budgétaire au Bénin se compare-t-elle aux autres pays de la région ?



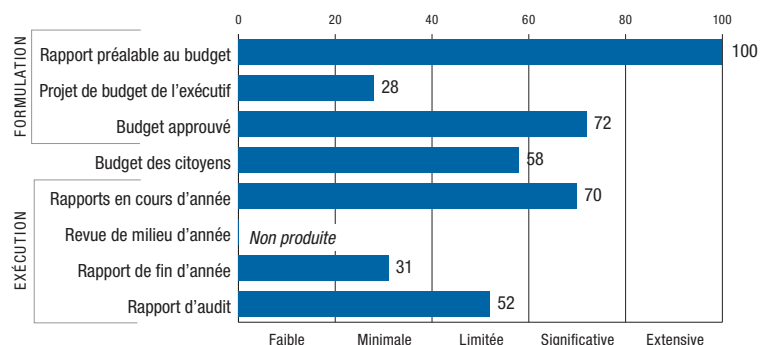
Le score de 39 sur 100 obtenu par le Bénin est proche du score moyen global, qui est de 42.

Mise à la disposition au public des documents budgétaires de 2012 à 2017

Document	2012	2015	2017
Rapport préalable au budget	●	●	●
Projet de budget de l'exécutif	●	●	●
Budget approuvé	●	●	●
Budget des citoyens	●	●	●
Rapports en cours d'année	●	●	●
Revue de milieu d'année	●	●	●
Rapport de fin d'année	●	●	●
Rapport d'audit	●	●	●

● Mise à la disposition du public ● Non produit
● Publié avec du retard ou Non publié en ligne ou Produit à des fins internes uniquement

Quelle est l'exhaustivité des informations fournies dans les documents budgétaires clés publiés par le Bénin ?



Le score de 39 de l'Indice sur le budget ouvert obtenu par le Bénin en 2017 est inférieur au score enregistré en 2015.

Depuis 2015, le gouvernement du Bénin a augmenté la quantité d'informations budgétaires qu'il met à la disposition du public en :

- Publiant le Rapport de fin d'année et le Rapport d'audit en ligne.
- Augmentant la quantité d'informations présentées dans Rapport préalable au budget.

Documents budgétaires clés

Le Rapport préalable au budget : communique les paramètres larges des politiques budgétaires d'un pays préalablement au Projet de budget de l'exécutif ; il décrit les prévisions économiques du gouvernement ainsi que les recettes, les dépenses et la dette prévues.

Le Projet de budget de l'exécutif : est soumis par l'exécutif à l'approbation de l'Assemblée législative ; il décrit en détail les sources de revenus, les allocations aux ministères, les changements de politiques proposés, ainsi que d'autres informations importantes pour la compréhension de la situation financière d'un pays.

Le Budget approuvé : est le budget qui a été adopté par l'Assemblée législative.

Le Budget des citoyens : est une version plus simple et moins technique du Projet de budget de l'exécutif ou du Budget approuvé, spécifiquement conçu pour diffuser des informations essentielles auprès du public.

Pourtant, le Bénin a réduit la quantité d'informations budgétaires qu'il met à la disposition du public en :

- Omettant de produire la Revue de milieu d'année.
- Réduisant la quantité d'informations présentées dans le Projet de budget de l'exécutif.

Les Rapports en cours d'année : contiennent des informations sur les recettes réelles perçues, les dépenses réelles effectuées et le niveau de la dette à différentes périodes de l'année budgétaire. Ils sont publiés sur une base mensuelle ou trimestrielle.

La Revue de milieu d'année : contient une mise à jour complète de l'exécution du budget dès le milieu de l'exercice fiscal, y compris un examen des hypothèses économiques qui sous-tendent le budget et une prévision actualisée des résultats budgétaires.

Le Rapport de fin d'année : présente la situation des comptes de l'État à la fin de l'exercice budgétaire et comprend, dans l'idéal, une évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la politique économique.

Le Rapport d'audit : est publié par l'Institution supérieure de contrôle du pays. Il certifie la solidité financière et l'exhaustivité des comptes de fin d'année du gouvernement.

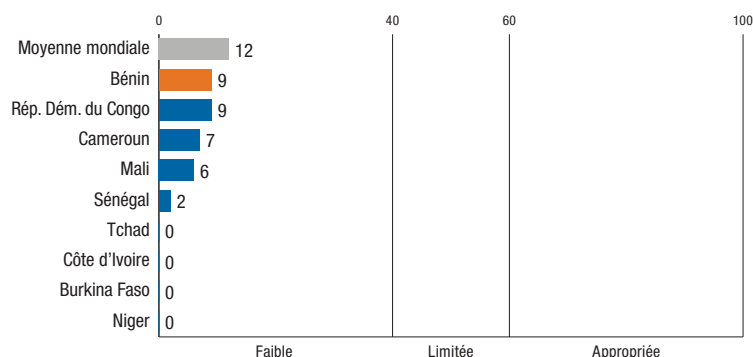
PARTICIPATION DU PUBLIC

La transparence à elle-seule n'est pas suffisante pour améliorer la gouvernance. La participation du public dans la budgétisation est vitale pour atteindre les résultats positifs associés à une meilleure transparence budgétaire.

Pour mesurer la participation du public, l'Enquête sur le budget ouvert évalue la mesure dans laquelle le gouvernement offre des possibilités au public de participer aux processus budgétaires. Ces opportunités doivent être proposées tout au long du cycle budgétaire par le corps exécutif, le corps législatif et l'institution supérieure de contrôle.

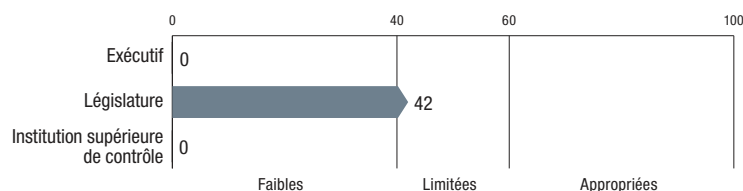
Les questions qui évaluent la participation à l'Enquête sur le budget ouvert 2017 ont été révisées pour les aligner sur les nouveaux principes de l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale qui représentent aujourd'hui les fondements des normes largement acceptées sur la participation du public dans les processus budgétaires nationaux. Par conséquent, les données relatives à l'étendue de la participation du public au processus budgétaire dans l'Enquête sur le budget ouvert 2017 ne doivent pas être comparées à celles des cycles précédents de l'enquête.

Comment la participation du public au Bénin se compare-t-elle aux autres pays de la région ?



Le score de 9 sur 100 enregistré par le Bénin indique que les possibilités offertes au public de participer au processus budgétaire sont **faibles**. Ce score est inférieur à la moyenne globale de 12.

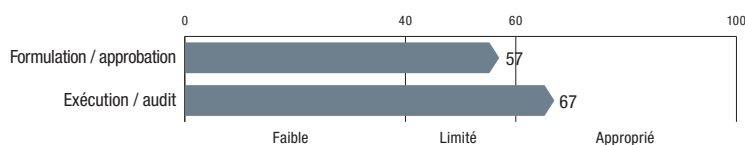
Dans quelle mesure les différentes institutions du Bénin offrent des opportunités de participation du public ?



L'Enquête sur le budget ouvert examine le rôle que jouent les assemblées législatives, les institutions supérieures de contrôle et les institutions financières indépendantes dans le processus budgétaire et la mesure dans laquelle elles assurent un contrôle efficace du budget. Ces institutions jouent un rôle essentiel - souvent inscrit dans les constitutions nationales - dans la planification des budgets et dans la supervision de leur mise en œuvre.

Ces indicateurs ont été révisés dans le but de mieux évaluer le rôle des institutions de contrôle officielles en assurant l'intégrité et la redevabilité dans l'utilisation des ressources publiques. Par conséquent, les données relatives au rôle et à l'efficacité des institutions de contrôle dans l'Enquête sur le budget ouvert 2017 ne doivent pas être comparées à celles des cycles précédents de l'enquête.

Dans quelle mesure le corps législatif au Bénin assure-t-il un contrôle budgétaire ?



Le corps législatif assure un contrôle **approprié** pendant le cycle budgétaire. Ce score indique que le corps législatif assure un contrôle limité pendant la phase de planification du cycle budgétaire et un contrôle approprié pendant la phase de mise en œuvre du cycle budgétaire.

Les principaux obstacles à un contrôle efficace par le corps législatif sont :

- Les commissions législatives n'examinent pas et ne publient pas les rapports sur leurs analyses du Projet de budget de l'exécutif en ligne.
- Une commission législative n'examine pas ou ne publie pas de rapports sur la mise en œuvre du budget de l'année en ligne.
- Une commission législative n'examine pas ou ne publie pas le Rapport d'audit en ligne.

Dans quelle mesure l'Institution supérieure de contrôle au Bénin assure-t-elle un contrôle budgétaire ?



L'institution supérieure de contrôle assure une supervision budgétaire **appropriée**.

- En vertu de la loi, elle dispose de toute latitude pour procéder à des audits comme elle l'entend.
- En outre, le responsable de l'institution supérieure de contrôle est nommé par l'Assemblée législative ou le système judiciaire, et ne peut pas être démis de ses fonctions sans l'approbation législative ou judiciaire, ce qui renforce son indépendance.
- Enfin, l'institution supérieure de contrôle est dotée de ressources suffisantes pour remplir son mandat, mais ses processus d'audit ne sont pas évalués par une agence indépendante.

Contrôle par une institution financière indépendante

Le Bénin ne dispose pas d'Institution financière indépendante. Bien que les IFI ne soient pas très répandues dans le monde, elles sont reconnues de manière croissante comme une source importante d'informations indépendantes et non partisans. Les IFI prennent différentes formes de structures institutionnelles. Des exemples fréquents d'IFI sont des bureaux parlementaires du budget et des conseils budgétaires.

Pour plus d'informations, voir Lisa von Trapp, Ian Lienert, et Joachim Wehner, "Principles for Independent Fiscal Institutions and Case Studies," *OECD Journal on Budgeting*, mars 2016 (numéro spécial), pp. 9-24.

RECOMMANDATIONS

Pour plus d'informations sur les résultats de l'Enquête sur le budget ouvert au Bénin, veuillez consulter l'Explorateur des données de l'Enquête sur le budget ouvert à l'adresse survey.internationalbudget.org.

Comment le Bénin peut-il améliorer la transparence ?



Le Bénin doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour améliorer la transparence budgétaire :

- Produire et publier une Revue de milieu d'année.
- Augmenter la quantité d'information présentées dans le Projet de budget de l'exécutif en fournissant davantage de données sur les dépenses,

la dette et la situation financière du gouvernement.

- Augmenter la quantité d'informations fournies dans le Rapport de fin d'année en présentant des données plus exhaustives sur les résultats réels des dépenses et les comparaisons entre les résultats attendus et les résultats réels en matière de dépenses
- Continuer à publier un Rapport d'audit en ligne et en temps opportun.



Comment le Bénin peut-il améliorer la participation ?

Le Bénin doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour améliorer la participation du public dans le processus budgétaire :

- Piloter des systèmes d'échange entre les membres du public et les responsables du corps exécutif sur les questions budgétaires nationales pendant la formulation du budget national et le suivi de sa mise en œuvre. Ces mécanismes peuvent reposer sur des innovations, telles que la budgétisation participative et les audits sociaux. Des exemples de tels mécanismes peuvent être consultés à l'adresse www.fiscaltransparency.net/mechanisms/.
- Organiser des audiences législatives sur le Rapport d'audit, au cours desquelles des membres du public ou des organisations de la société civile peuvent témoigner.



Comment le Bénin peut-il améliorer le contrôle ?

Le Bénin doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour que le contrôle budgétaire soit plus efficace :

- Veiller à ce que les commissions législatives examinent et publient pas les rapports sur leurs analyses du Projet de budget de l'exécutif en ligne.
- Veiller à ce qu'une commission législative examine et publie des rapports en ligne sur la mise en œuvre du budget de l'année.
- Assurer que les processus d'audit soient examinés par une agence indépendante.
- Envisager de mettre en place une Institution financière indépendante pour compléter le contrôle budgétaire.

MÉTHODOLOGIE

L'Enquête sur le budget ouvert utilise des critères reconnus au niveau international mis en place par des organisations multilatérales à partir de sources telles que le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI), et l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale (GIFT).

L'Enquête sur le budget ouvert est un instrument de recherche basé sur les faits qui utilise des phénomènes facilement observables pour évaluer ce qui se passe dans la pratique. L'ensemble du processus de recherche a pris plus de 18 mois entre le mois d'août 2016 et janvier 2018 et a impliqué près de 300 experts dans 115 pays. L'Enquête sur le budget ouvert 2017 n'évalue que les événements, les activités ou les développements qui se sont produits jusqu'au 31 décembre 2016. L'Enquête a quelque peu été révisée depuis la version de 2015 afin de refléter l'évolution des méthodes de diffusion des données budgétaires et de renforcer les questions individuelles sur la participation du public et le contrôle budgétaire. Une discussion sur ces changements peut être consultée dans le Rapport mondial de l'Enquête sur le budget ouvert (voir le lien ci-dessous).

Les réponses de l'Enquête sont généralement étayées par des citations et des commentaires. Il peut s'agir de références à un document public, d'une déclaration publique du gouvernement ou de commentaires issus d'un entretien en face-à-face avec un représentant du gouvernement ou tout autre partie bien informée.



L'Enquête est compilée à partir d'un questionnaire rempli pour chaque pays par des **experts budgétaires indépendants** qui n'ont aucun lien avec le gouvernement national.



Les réponses aux questionnaires de chaque pays sont ensuite examinées indépendamment par un **expert anonyme** qui n'est en aucun cas associé au gouvernement.



En outre, l'IBP invite la majorité des **gouvernements nationaux** à commenter les résultats préliminaires de l'Enquête et prend ces commentaires en compte avant de finaliser les conclusions de l'enquête.



Les **chercheurs** répondent ensuite aux commentaires des examinateurs et de leur gouvernement, le cas échéant, **et l'IBP** arbitre les réponses contradictoires pour assurer la cohérence des réponses entre les pays.

Le gouvernement du Bénin a fourni des commentaires sur les résultats préliminaires du Questionnaire sur le budget ouvert.

Les travaux de recherche nécessaires pour compléter la présente Enquête sur le budget ouvert de ce pays ont été réalisés par :

HOUINSOU Dieudonné

Social Watch Benin

03 BP2065 Cotonou

Courriel : swbenin@socialwatch-benin.org; swbenin@gmail.com

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.openbudgetsurvey.org, notamment :

- L'Enquête sur le budget ouvert 2017 : Rapport mondial
- L'Explorateur de données
- Le Rapport sur la méthodologie
- Le Questionnaire intégral